

Archéologie et environnement : Cucuruzzu, Aleria, Cauria, une valorisation partagée

Autor(en): **Marchetti, Marie-Laurence / Maliet, Vincent**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Cahiers d'archéologie romande**

Band (Jahr): **134 (2012)**

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-835806>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



ARCHÉOLOGIE ET ENVIRONNEMENT : CUCURUZZU, ALERIA, CAURIA, UNE VALORISATION PARTAGÉE

Marie-Laurence MARCHETTI et Vincent MALIET

En application du décret de novembre 2003 relatif au transfert des biens et des compétences de l'État à la Région¹, la Collectivité territoriale de Corse est devenue propriétaire des sites d'Aléria (Aléria, Haute-Corse), de Cucuruzzu (Levie, Corse-du-Sud) et d'Araguina Sennola (Bonifacio, Corse-du-Sud) (fig. 1). Ces trois sites majeurs, classés au titre des monuments historiques, sont représentatifs de l'archéologie corse.

Avec l'aide des services de la Direction régionale des affaires culturelles de la Corse, dès les années 90, le site mégalithique de Cauria (Sartène, Corse-du-Sud), après plusieurs phases d'acquisition, est aussi devenu propriété de la CTC. Les nouvelles responsabilités de la Collectivité en matière de conservation, de gestion et de valorisation ont impliqué la mise en œuvre d'un premier dispositif opérationnel nécessaire à l'exercice de ces missions nouvelles.

L'objectif était de rendre aux visiteurs une meilleure lecture des vestiges grâce à un entretien conséquent et régulier des espaces ouverts à la visite ainsi il a fallu procéder à une mise en sécurité des sites et de veiller à la protection des visiteurs. L'ensemble de ces réalisations relève du premier niveau de veille sanitaire des vestiges, indispensable à la démarche de réflexion autour de la conservation et menée au préalable de mesures conservatoires.

UNE VALORISATION PARTAGÉE

C'est dans ce cadre et dans le plein exercice de ses compétences que la Collectivité territoriale de Corse entend donc contribuer au développement des territoires à fort potentiel archéologique et naturel.

Dans cet objectif, cette dernière a entrepris, avec d'autres partenaires territoriaux, la réalisation de projets de conservation et de mise en valeur ambitieux sur les sites de Cauria, d'Aléria (fig. 2) et de Cucuruzzu. Ces projets actuellement tous en phases d'études avancées doivent être menés à bien d'ici 2015.

Les sites et leur contexte

Le site mégalithique de Cauria est constitué de deux alignements de pierres dressées d'I Stantari et de Riniai, du dolmen *Funtanaccia*. Les trois monuments s'inscrivent dans un contexte pré et protohistorique particulièrement riche et dense. Sur et autour du plateau de Cauria, la densité des sites archéologiques, du Néolithique



Fig. 1 — Carte de localisation des sites mentionnés dans le texte (DAO Nathalie Marini).

1. Décret n° 2003-1111 du 18 novembre 2003 relatif au transfert à la collectivité territoriale de Corse de la propriété d'immeubles classés ou inscrits, de sites archéologiques et d'objets mobiliers appartenant à l'État, pris en application de l'article 9 de la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse; convention État/collectivité territoriale de Corse pour la promotion de l'action culturelle et du patrimoine du 23 juillet 2007.



Fig. 2 — Site d'Aleria, vue panoramique (cliché F. Allegrini-Simonetti).

au Moyen Âge est très importante. Le plus célèbre de ces sites est l'alignement de *Paddaghju*, situé à environ 4 km du plateau et considéré comme le plus important du bassin méditerranéen avec plus de 200 pierres dressées. La CTC est d'ailleurs engagée dans une démarche qui pourrait conduire à son acquisition.

La ville antique d'Aléria, qui s'étend sur une vingtaine d'hectares dont trois sont accessibles au public, s'inscrit dans un ensemble archéologique complexe et bénéficie d'un environnement patrimonial et naturel particulièrement riche. Constitué de sites archéologiques de toutes périodes et caractérisé par des zones humides, du maquis, des reliefs escarpés, des plaines cultivées ainsi que par une façade maritime importante, ce territoire aux ressources multiples est unique en Corse par la convergence de tous ses atouts. Situé près du hameau du Fort, le centre urbain antique d'Aléria est établi sur une colline tabulaire distante de 3 km de la mer. Il constitue l'épicentre géographique d'autres sites antiques privé ou public tels que les thermes romains de *Santa Laurina* et de la nécropole préromaine de *Casabianda*.

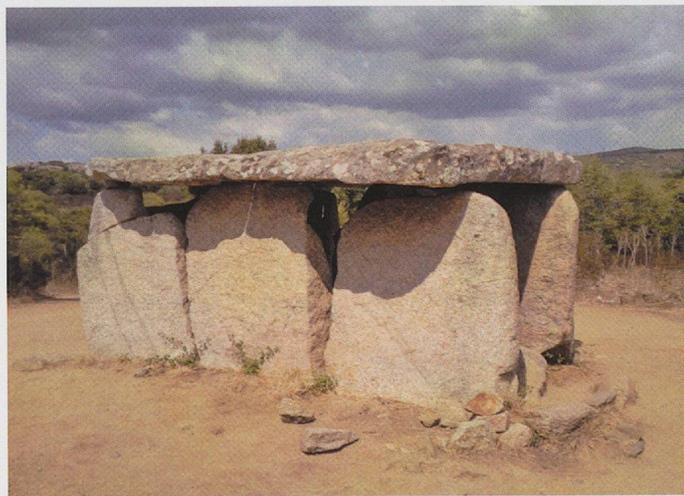


Fig. 3 — Dolmen de *Funtanaccia*, site de Cauria (cliché F. Allegrini-Simonetti).

La démarche de conservation

Dès la fin des années 90, en parallèle avec les travaux de terrain menés par A. d'Anna, directeur de recherche au CNRS, sur le site de Cauria², une veille sanitaire des statues-menhirs a été engagée afin d'identifier et de comprendre le processus de dégradation et d'envisager un traitement adapté. Une étude sanitaire confiée au Laboratoire de recherche des monuments historiques (LRMH)³ a été menée en 2010 sur le dolmen de Funtanaccia (fig. 3) sur lequel ont également été constatées de nombreuses altérations.

La démarche de valorisation

Cette démarche repose sur plusieurs principes dont le premier réside dans la maîtrise du foncier indispensable à la mise en œuvre d'une valorisation cohérente. Cet aspect est ainsi parfaitement illustré par les travaux opérés sur le site de Cauria qui ont nécessité pas moins de six acquisitions de 1998 à 2008 et abouti à la préservation cohérente d'un ensemble. De la même manière, c'est une véritable réserve archéologique et environnementale de près de 61 hectares qui a été définie.

Cette maîtrise foncière favorisant l'accessibilité des sites est donc un gage de meilleure définition des contenus de valorisation, notamment à travers la restitution de toutes les périodes d'occupation, des plus anciennes au plus récentes, tel qu'évoqué précédemment. Pour exemple, l'une des dernières acquisitions de

2. D'ANNA *et al.* 2003 et 2004.

3. Stéphanie Touron et Philippe Bromblet, ingénieurs de recherche, scientifiques de la conservation.

l'ensemble *a punta di u Grecu* (fig. 4) a permis la maîtrise de l'ensemble des sites de cette zone composée d'abris sépulcraux, de zones d'habitat et caractérisée également par une occupation médiévale.

En matière de valorisation répondant à l'attente des publics, l'exemple à évoquer est le site de Cucuruzzu, ouvert à la visite depuis la fin des années 80, géré dans un premier temps par une association volontaire puis intégré à la gestion du territoire par le Parc naturel régional de Corse. Ses conditions d'accueil et de visite, tant pour les visiteurs que pour les personnels en charge du site, ne répondent plus aux attentes de tous les publics.

Le site accueille en effet plus de 26 000 visiteurs par an avec une fréquentation journalière moyenne de 200 personnes, pour une période d'ouverture de 7 mois. La structure d'accueil actuelle de 25 m² et le parking non aménagé nécessitent la mise en œuvre d'importantes améliorations.

Ce projet de développement intégré consiste dans un premier temps à valoriser le site archéologique de Cucuruzzu – habitat fortifié de l'Âge du Bronze dit *casteddu* de Cucuruzzu – au sein d'un ensemble monumental. Cet ensemble est également caractérisé par une occupation médiévale, sur le site fortifié de Capula et le site de Saint-Laurent. La valorisation du site doit se faire en liaison avec les projets de la commune de Levie, du musée départemental de l'Alta Rocca, et ceux de la microrégion. D'autre part, il est question d'élargir son rayonnement par le biais d'une mise en réseau avec d'autres lieux et sites patrimoniaux corses.

Ce projet élaboré consiste à préserver et à sécuriser le site, à redéfinir son parcours de visite et y construire une structure d'accueil et d'interprétation d'environ 315 m² de surfaces utiles répondant aux normes de Haute Qualité Environnementales (HQE). Cette structure sera dotée d'équipements de restitution numériques notamment accessibles aux personnes présentant un handicap (mal-voyants, malentendants, etc.). Elle devra répondre aux exigences d'accueil, d'information et d'orientation des visiteurs tout en préservant l'intégrité des monuments et du contexte environnemental. De plus, les sites s'insérant dans une forêt méditerranéenne préservée particulièrement composée de chênes verts et de pins (fig. 5).

Les contenus de valorisation porteront sur la médiation scientifique par le renforcement des liens de proximité et de complémentarité avec le musée départemental de l'Alta Rocca – Musée de France –, distant du site d'environ 5 km, qui présente et conserve les collections issues des recherches effectuées sur les sites. Ces contenus développeront les thèmes des techniques constructives et de l'architecture des monuments, notamment à travers l'exercice de comparaisons au sein de l'espace méditerranéen et de l'environnement naturel du site, voire de tout ce qui relève de l'ethnologie.

L'environnement au cœur de la valorisation

Il s'agit d'offrir un parcours de visite explicitant les monuments archéologiques et leur intégration dans leur environnement naturel. Pour ce faire, il conviendra d'abord de prendre en compte l'environnement de premier plan c'est-à-dire

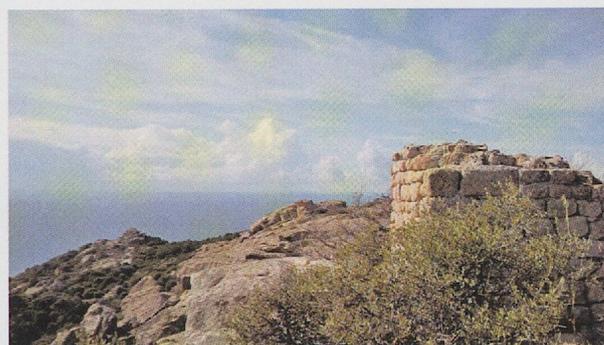


Fig. 4 — Cauria, sommet de *a punta di u grecu*, arase de la tour (cliché F. Allegrini-Simonetti).

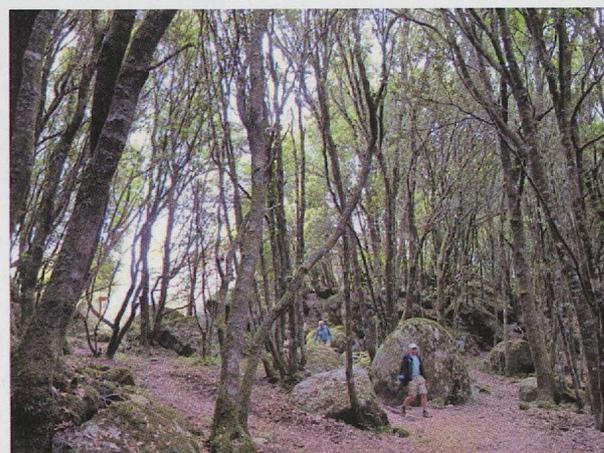


Fig. 5 — Cucuruzzu, parcours de visite traversant une forêt de chênes et des chaos rocheux (cliché F. Allegrini-Simonetti).

Fig. 6 — Vue depuis le site de Cauria : plage de *Rocapina*, conservatoire du littoral (cliché F. Allegrini-Simonetti).



l'environnement naturel immédiat. Ce dernier contribue en effet à la valorisation des sites. Il devra être adapté et explicité comme étant étroitement lié au site et à son évolution depuis son abandon.

Ensuite, le travail devra porter sur le contexte environnemental plus large des sites en privilégiant les travaux en lien avec les offices et agences chargées de la gestion des espaces naturels (fig. 6) : l'office de l'environnement de la Corse, le conservatoire du littoral, le parc naturel et régional de la Corse... Il s'agit de connecter les sentiers environnementaux et les sentiers archéologiques, de développer et apposer une signalétique de mise en réseau comme cela se fera notamment dans le cadre du projet de valorisation de Cucuruzzu, avec le site du massif de Bavella (commune de Zonza).

LA CHAÎNE DE LA VALORISATION

La mission première de la Collectivité territoriale de Corse en matière de patrimoine archéologique est bien celle de la gestion et de la valorisation des sites en lien avec les sites naturels. Cependant, la volonté du secteur archéologie de la CTC d'agir sur le terrain en matière d'archéologie programmée et préventive ne peut être occultée et l'action en ce sens est en marche.

Les archéologues de la Direction de la culture et du patrimoine étudient, conservent, valorisent, diffusent et restituent au plus grand nombre les connaissances acquises. À l'instar de nombreuses collectivités, la CTC devrait être en capacité de se doter de compétences spécifiques dans le domaine de l'archéologie préventive (Loi n° 2003-707, du 1^{er} août 2003) et son action patrimoniale pourrait se poursuivre par :

- la gestion des données archéologiques comme outil de valorisation territoriale mais également d'aide à la prise de décision et à la recherche ;
- la réalisation d'opérations d'archéologie programmée et la diffusion de résultats scientifiques ;
- la restitution des savoirs par le biais d'actions et opérations de communication en direction des publics.

Les compétences élargies de la Direction de la culture et du patrimoine constitueraient le principal moteur du développement d'une archéologie territoriale consolidée au service des développements scientifique, culturel et économique.

Les données recueillies permettront d'alimenter les contenus de valorisation et les harmoniser avec ceux des musées de France (musée d'archéologie d'Aléria, musée de Préhistoire et d'archéologie corse de Sartène, musée de l'Alta Rocca à Levie et dans un futur proche du musée de site de Mariana).

Cette démarche s'effectuera en lien avec les centres de conservation et d'études (CCE), ceci en vue de déboucher sur la mise en réseau de tous les acteurs de la valorisation des patrimoines, toujours dans la perspective d'aboutir à meilleure restitution aux publics.

CONCLUSION

La démarche engagée par la Collectivité territoriale de Corse tend à l'acquisition d'une connaissance accrue du patrimoine archéologique et naturel de l'île. La promotion des sites et le partage des savoirs avec les publics n'en seront que renforcés, de même que leur sauvegarde et leur préservation dans leur environnement remarquable.

La valorisation patrimoniale doit nécessairement passer par une interaction de tous les partenaires. La transversalité des actions est en effet un gage de cohérence dans la présentation des sites aux visiteurs, lesquels auront le sentiment de percevoir les différents patrimoines comme un tout, c'est-à-dire un ensemble unique et cohérent.

BIBLIOGRAPHIE

- CESARI Joseph (dir.), *Corse antique guides archéologiques de France*, (éd.) du Patrimoine, 2010.
- D'ANNA André *et al.*, « Les alignements mégalithiques du plateau de Cauria, Sartène, Corse-du-Sud », in : *Corse et Sardaigne préhistoriques. Relations et échanges dans le contexte méditerranéen, Bastia, 2003*, pp. 211-223 (actes du 128^e congrès national des sociétés historiques et scientifiques. 2007).
- D'ANNA André, « Nouvelles recherches sur les alignements mégalithiques d'I Stantari (Sartène, Corse-du-Sud) », in : *Paysages et peuplements: aspects culturels et chronologie en France méridionale*, Pessac pp. 105-106. (Actes des 6^e rencontres méridionales de préhistoire récente 14-16 octobre 2004).
- DE LANFRANCHI Janine, *Il était une fois Cucuruzzu... Aux origines de l'archéologie en Alta Rocca*, n° 1, (éd.) musée de l'Alta Rocca, Conseil général de Corse-du-Sud, Levie, 2003.
- DE LANFRANCHI François, *L'âme des pierres: sculpture et architecture, deux composantes de l'art préhistorique de la Corse*, (éd.) Albiana, Ajaccio 2002.
- JEHASSE Jean et Laurence, *Aléria ressuscitée - Aléria rediviva, quarante ans de découvertes archéologiques*, (éd.) La Marge, Ajaccio 1997.

